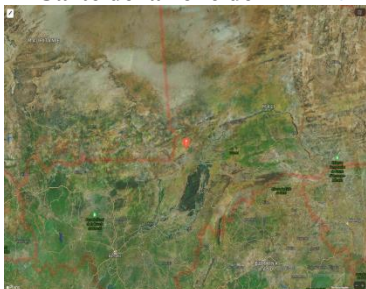




## Evaluation Rapide de Protection

Cercle de Niafunké, commune de Léré, Cercle de Goundam, commune d'Alzounoub et commune de Tilemsi

<p><b>Carte de la zone de l'ERP :</b></p>  <p><b>COORDONNEES GPS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Léré :</b>  <b>Léré ville :</b>            15.715547 N / -4.90275  <b>Site de Farwadji</b>            15.84935N / -4.6513</li> <li>• <b>Commune d'Alzounoub</b>  <b>Site BintMaouloud :</b>            15.855311 N / -4.893692  <b>Village de Nossi :</b>            15.503606 N / 4.443200</li> <li>• <b>Commune de Tilemsi</b>  <b>Village de LERNEB :</b>            16.32758 N / -4.964156  <b>Site de Birsalam :</b>            16.393611 N / -5.134999</li> </ul>	<p><b>Dernière mise à jour</b></p>	31 janvier 2021
	<p><b>Dates de l'ERP</b></p>	Du 19 au 30 janvier 2021
	<p><b>Localités affectées</b></p>	<p><b>Sites de départ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cercle de Niafunké, commune de Léré</li> <li>• Cercle de Niono, commune de Dogofry, commune de Nampala et commune de Diabaly</li> </ul> <p><b>Sites d'accueil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Léré, site de Farwadji (Commune de Léré, cercle de Niafunké),</li> <li>• Site de Bint Maouloud et le village de Nossi (Commune d'Alzounoub, cercle de Goundam)</li> <li>• Village de Lerneb et le site de bir es Salam (Commune de Tilemsi, cercle de Goundam)</li> </ul>
<p><b>Populations affectées</b></p>	<p>L'évaluation a permis de recenser 290 familles soit 1717 PDI's répartis comme suit :</p> <p><b>PDIs de la Commune de Léré :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Léré ville :</b> 69 familles soit 414 personnes (202 femmes, 93 hommes, 63 filles et 56 garçons)</li> <li>• <b>Farwadji :</b> 43 familles soit 258 personnes (123 femmes, 82 hommes, 34 filles et 19 garçons)</li> </ul> <p><b>PDIs de la commune d'Alzounoub :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bint Maouloud :</b> 61 familles soit 366 personnes (198 femmes, 78 hommes, 54 filles et 36 garçons)</li> <li>• <b>Nossi :</b> 30 familles soit 180 personnes (78 femmes, 50 hommes, 27 filles et 25 garçons)</li> </ul> <p><b>PDIs de la commune de Tilemsi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>LERNEB :</b> 58 familles soit 319 personnes (181 femmes, 90 hommes, 30 filles et 18 garçons)</li> <li>• <b>Bires Salam :</b> 35 familles soit 210 personnes (104 femmes, 54 hommes, 31 filles et 21 garçons)</li> </ul> <p>Au cours de l'ERP, l'implication des autorités locales et coutumières a été déterminante en termes d'accès et d'organisation des sites des déplacés pour la collecte des données.</p>	

	<p><b>Déclencheur de l'ERP</b></p>	<p>Plusieurs demandes d'interventions formulées par les autorités locales et coutumières dans les communes de Leré, Alzounoub et Tilemsi qui accueillent actuellement des déplacés provenant de Méma, Dogofry, Diabaly et Nampala suite aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La multiplication des atteintes aux droits humains (menaces, assassinats ciblés, harcèlements, enlèvements, vols de bétail, extorsions) dans les sites de départ ;</li> <li>• Dégradation du climat sécuritaire dans la zone à travers la prolifération des groupes armés ;</li> <li>• Les atteintes à la liberté de mouvement notamment pour les éleveurs, ce qui entrave l'accès aux ressources naturelles (pâturages, puits, mares, fleuve etc.);</li> <li>• Les atteintes aux droits humains qui rendent risqués l'accès aux foires pour s'approvisionner en denrées de première nécessité (risques d'enlèvements et extorsions);</li> <li>• Risque de viols et de mariage forcés.</li> </ul> <p>Tous ces facteurs ont provoqué un départ massif des populations vers des zones plus calmes à la recherche de sécurité. L'instinct de la survie et la crainte de lever des suspicions font que les personnes déplacées quittent sans aucun effet personnel et sans aucune ressource.</p>				
	<p><b>Méthodologie</b></p>	<p>La mission est conduite par le chef d'antenne basé à Leré assisté par deux (02) animateurs pour la collecte des données. Une séance de discussion par site a été menée avec les communautés hôtes et les déplacés.</p> <p>Dans chaque site, une commission tripartite (communauté hôte, PDI et autorité locale ou coutumière) a été mise en place par AVS, chargée de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller sur le site et de rapporter les problèmes de protection ;</li> <li>• Signaler les nouvelles arrivées ;</li> <li>• Coordonner avec les acteurs qui souhaitent intervenir ;</li> <li>• Signaler les personnes à besoins spécifiques</li> </ul>				
	<p><b>Résumé des problèmes de protection rapportés</b></p>	<p>Restrictions des libertés, enlèvements, menaces et extorsions</p>	<p>Risque de viol et de mariages forcés</p>	<p>Centres d'état civile non opérationnel</p>	<p>Services sociaux de base (Santé, WASH, Education et Abri) quasi inexistant</p>	<p>Etat de détresse psychologique</p>
	<p><b>Résumé de la situation de protection et recommandations au Cluster Protection</b></p>	<p><b>Présentation du contexte général de l'alerte qui a déclenché l'ERP.</b></p> <p>Dans les communes de Leré, Dogofry et Nampala la multiplication des atteintes des droits humains (menaces, assassinats ciblés, enlèvements, harcèlements, de vols de bétail et d'extorsions à répétition) ont provoqué un déplacement massif des populations vers les sites suivants : <b>Léré, Farwadji, Bint Maouloud, Nossi, Lerneb et bir es Salam.</b></p> <p>Les zones de départ sont en proie à des conflits intercommunautaires et des conflits opposant l'armée malienne à des groupes armés non étatiques. Ces conflits qui ne favorisent pas l'accès à l'aide humanitaire exposent les personnes déplacées à la précarité et à des actes d'atteintes à leurs droits fondamentaux.</p> <p>L'arrivée des PDI remonte à trois semaines pour ceux qui sont à Leré et deux semaines pour ceux qui sont à Alzounoub et Tilemsi. Selon les informateurs clés, les personnes déplacées continuent d'arriver en provenance des zones de conflit.</p>				

Toutes les personnes interrogées déclarent avoir quitté la zone par peur de représailles. 30% déclarent avoir subi des cas d'extorsions et de menaces. 12 femmes déclarent être exposées à des risques de VBG. Une personne déplacée (père de trois filles) déclare que ces filles s'exposent à un risque élevé de mariage forcé. Selon lui à proximité de son habitation, il y a un point d'eau fréquenté par des hommes armés favorisant le contact et les interactions qui peuvent aboutir à une demande forcée de mariage.

**Présentation/description du site de l'ERP.**

**1. Commune de Léré :**

Léré est une commune du cercle de Niafunké située à 60 km de la frontière mauritanienne, c'est une zone qui connaît des nombreuses arrivées de PDI en provenance de Dogofry et de Diabaly et des déplacements transfrontaliers (refugiés, rapatriés). C'est également une zone d'accès difficile ce qui limite l'accès à l'aide humanitaire.

C'est pour pallier cette problématique qu'AVS a installé une représentation à Léré pour couvrir ces zones et fournir des informations clés aux partenaires et acteurs qui désirent intervenir.

Le site d'accueil de Farwadji est situé à 25 km de Léré aux environs de Dianké, c'est un hameau qui accueille les PDI, la majorité des PDI de Farwadji proviennent de Dogofry et de Diabaly, le site dispose d'un puits et d'une marre.

**2. Commune d'Alzounoub :**

Le site d'accueil Bint Maouloud est à 18 km au nord de Léré. Le site porte le nom d'un puit autour duquel est installé un hameau de 40 familles à 40 km de la frontière mauritanienne. Le site accueille des PDI provenant pour la plupart de Méma.

Nossi est un village d'environ 60 familles situé à 25 km au Nord-est de Léré, le village dispose d'une marre et d'un puits. La majorité des PDI viennent de Méma.

**3. Commune de Tilemsi :**

Le village de Lerneb est situé à 70 km au Nord de Léré et à 40 km de la frontière mauritanienne, les difficultés liées à l'accès (insécurité et conflits intercommunautaires) font que les centres d'état civil et de santé ne fonctionnent plus depuis 4 ans. Le village accueille les PDI en provenance de Nampala.

Le site de Bir Es Salam est le nom d'un puits autour duquel est constitué un hameau qui accueille généralement des PDI en provenance de Nampala, situé à 30 km de la frontière mauritanienne et à 70 km de Léré.

**Résumé des résultats principaux de l'ERP et des recommandations principales**

- Enregistrement des PDI arrivés dans les différents sites ;
- Mise en place d'une commission de vielle dans chaque site ;
- Renforcement de la coexistence pacifique entre les PDI et les communautés hôtes ;
- Enregistrement des enfants déscolarisés et non scolarisés ;

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrement des enfants qui ne disposent pas de document d'état civil ;</li> <li>• Prise en charge des cas de VBG ;</li> <li>• Prise en charge des personnes à besoins spécifiques (femmes enceinte, enfants orphelins, personnes âgées et personnes vivantes avec un handicap mental ou physique) ;</li> <li>• Evaluation des besoins fondamentaux et les services sociaux de base (Santé, WASH, Education, Abri) des différents sites.</li> </ul>					
	<b>Sévérité de la situation</b>	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5
1	2	3	4	5			

Thème de Protection	Résultat	Commentaires	Recommandations (à lister par ordre prioritaire)
<b>Sécurité et protection générale</b>		<p>La dégradation sécuritaire dans les communes de départ restreint les libertés et entrave les activités quotidiennes provoquant un déplacement massif des populations.</p> <p>Lors des discussions, 100% des informateurs clés déclarent que la sécurité n'est plus assurée dans leur zone les exposant à des risques permanent de menaces, d'assassinats ciblés, d'extorsions, d'enlèvements, de vols de bétails et de viols.</p>	<p><b>Aux autorités administratives et politiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser les zones déstabilisées par l'insécurité.</li> <li>• Renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens.</li> </ul>
<b>Mouvement de population</b>		<p>Les attaques à répétition et les atteintes aux droits humains ont provoqué un mouvement massif des populations vers Léré, Farwadji, Bint Maouloud, Nossi, Lerneb et Bir es Salam. Le danger persistant à pousser tous les PDI à fuir sans aucun effet personnel ni de ressources.</p> <p>L'ensemble ses personnes clés interrogées déclarent souhaiter retourner si la stabilité revient chez eux.</p>	<p><b>Aux autorités administratives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des commissions de veille dans les localités de départ</li> <li>• Créer des commissions de bon office pour apporter le calme dans les sites de départ.</li> </ul>
<b>Cohésion sociale</b>		<p>Les personnes clés interrogées déclarent que les PDI et les communautés hôtes vivent en parfaite harmonie. La majorité des PDI enregistrés sont des Tamasheqs, des peulhs et des Maures.</p>	<p><b>Aux acteurs humanitaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la coexistence pacifique entre les PDI et les communautés hôtes pour une cohésion sociale durable.</li> </ul>

<p><b>Protection de l'enfance</b></p>		<p>100% des informateurs clés déclarent que les enfants sont exposés à des risques de maladie (paludisme et malnutrition).</p> <p>Sur le plan scolaire d'après les informations collectées, il ressort que sur <b>414</b> enfants, <b>70%</b> sont déscolarisés à cause de la fermeture des écoles dans leurs localités respectives.</p> <p><b>30%</b> soit <b>124</b> enfants avec un taux élevé des filles (96 filles et 28 garçons) ne disposent d'aucun document d'état civil (acte de naissance),</p> <p>Dans les communes d'Alzounoub et Tilemsi, les centres d'état civil et de santé ne sont pas opérationnels depuis quatre ans.</p> <p>Les autorités d'Alzounoub et Tilemsi déclarent qu'il faut se rendre au tribunal de Mopti pour les jugements supplétifs.</p> <p>Parmi les enfants enregistrés, 23 enfants (10 filles et 13 garçons) sont orphelins et vivent dans des familles d'accueils.</p>	<p><b>Aux acteurs humanitaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir un appui en tenues vestimentaires pour protéger les enfants contre les aléas climatiques.</li> <li>• Créer des espaces d'apprentissage et de loisirs pour les enfants.</li> <li>• Prise en charge des enfants orphelins.</li> </ul> <p><b>Aux acteurs du Cluster Protection et de la DNEC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à la disposition des communes de Tilemsi et d'Alzounoub, un personnel formé et équipé chargé de recenser les naissances et transmettre les données au centre d'état civil de Léré pour l'établissement d'acte de naissance.</li> <li>• Fournir un appui en documentation civile et en jugement supplétif.</li> </ul> <p><b>Aux acteurs du Cluster Santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge en médicaments et en vivres pour les enfants.</li> <li>• Lutte et prévention contre la malnutrition et le paludisme.</li> </ul>
<p><b>Violences basées sur le genre</b></p>		<p>A l'issue de l'évaluation, 12 femmes interrogées déclarent avoir reçu de menaces et s'exposent aux VBG.</p> <p>Un chef de famille (père de 03 filles) déclare avoir quitter la localité d'origine parce que ses filles risquent le mariage forcé.</p>	<p><b>Aux acteurs du Sous-Cluster VBG :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des formations et des sensibilisations sur la prévention et les types des VBG.</li> </ul>
<p><b>Personnes à besoins spécifiques</b></p>		<p>Au cours de l'ERP, une liste des personnes à besoins spécifiques a été établie. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 23 enfants orphelins (10 filles et 13 garçons)</li> <li>• 07 femmes enceintes</li> <li>• 14 personnes âgées</li> <li>• 07 personnes vivantes avec un handicap (4 personnes vivant avec un handicap physique et 03 vivantes avec un handicap mental)</li> </ul>	<p><b>Aux acteurs du cluster santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter une prise en charge médicale adaptée pour les femmes enceintes.</li> <li>• Assurer une prise en charge adaptée aux personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap.</li> </ul>
<p><b>Logement, terre, propriété et ressources naturelles</b></p>		<p>Au cours de l'évaluation, 100% des personnes clés interrogées déclarent qu'il n'y a aucune difficulté d'accès à la terre et aux ressources naturelles.</p>	<p><b>Aux autorités administratives et locales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser sur la gestion commune des ressources naturelles entre les communautés hôtes et les PDI.</li> </ul>

		Les chefs des sites et des villages situés à proximité des marres déclarent être favorables à l'attribution des lots cultivables pour les PDI.	<p><b>Aux acteurs du Cluster Protection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des communautés hôtes et les PDIs. sur les démarches à suivre pour l'immatriculation des terres.</li> </ul>
<b>Accès aux services de base</b>		<p>L'accès aux services sociaux de base reste une difficulté majeure à laquelle il est urgent de répondre.</p> <p>L'accès à l'eau est limité dans les sites de <b>Farwadji, Bint Maouloud, et Bin es Salam</b>. Les sites ne disposent que d'un puit, de grand diamètre, chacun. Ces puits peuvent tarir avec la pression.</p> <p>Le centre de santé communautaire le plus proche est celui de Leré. Avec les moyens très limités, les PDIs ne peuvent s'y rendre même en cas d'urgence.</p> <p>Le manque d'un cadre de vie normal pour les enfants (écoles, espaces de loisirs) les expose à des risques de maladie et d'enrôlement dans les groupes armés.</p> <p>Les PDIs ne disposent pas d'abris solides suffisants ce qui les expose au froid, et expose les filles et les femmes à un risque élevé de VBG.</p>	<p><b>Aux acteurs humanitaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une assistance en abris d'urgence pour protéger les enfants et les personnes âgées contre les aléas climatiques.</li> <li>Construire des latrines afin de permettre le respect de l'intimité des personnes déplacées.</li> </ul> <p><b>Aux acteurs du Cluster Abri :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Apporter un appui en abri pour protéger l'intimité des PDIs, protéger les enfants et les personnes fragiles contre les aléas climatiques.</li> </ul> <p><b>Aux acteurs du Cluster Sécurité Alimentaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un appui en vivres de première nécessité</li> </ul>
<b>Impact du COVID-19 sur la protection</b>		L'évaluation a permis d'informer et de sensibiliser les communautés hôtes et les PDIs sur les gestes barrières à adopter pour freiner la propagation du COVID 19.	<p><b>Aux acteurs administratifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer en kits de lavage des mains et des masques</li> </ul>